

## MINISTÈRE DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE.

## SERVICE DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE.

## BREVET D'INVENTION.

Gr. 19. — Cl. 4.

N° 921.852

## Diffuseur de produits volatils.

M. JEAN CAUDERON résidant en France (Gironde).

Demandé le 6 décembre 1945, à 11 heures, à Bordeaux.

Délivré le 20 janvier 1947. — Publié le 21 mai 1947.

[Brevet d'invention dont la délivrance a été ajournée en exécution de l'art. 11, § 7, de la loi du 5 juillet 1844 modifiée par la loi du 7 avril 1902.]

L'objet de la présente invention réside en la diffusion de produits volatils par chauffage de substances poreuses préalablement imprégnées des produits à diffuser.

5 Mise à part cette disposition principale, l'invention réside plus particulièrement en ce que les supports poreux imprégnés des substances à diffuser sont conçus pour être chauffés par des lampes électriques à incandescence, 10 dont lesdits supports servent en même temps à concentrer la lumière.

Dans ce double but, le diffuseur selon l'invention est constitué en matière moulée et poreuse, convenablement imprégnée du produit à diffuser, et affectant la forme d'un abat- 15 jour, ou plus exactement d'un réflecteur à surface réfléchissante concave.

Toutefois, il n'est pas exclu, selon la disposition principale de l'invention, de donner à l'appareil toute autre forme, et de le chauffer de 20 toute autre manière.

Quant aux produits à diffuser, ils appartiennent plus spécialement, mais non exclusivement, aux catégories suivantes données en exemples 25 non limitatifs :

1° Produits pharmaceutiques, plus spécialement pour les voies respiratoires, tels que : essence de niaouli (goménol), eucalyptol, etc.

2° Produits antiseptiques tels que : trioxy-

méthylène, produits phénoliques ou créosotés, 30 etc.;

3° Produits désodorisants ou parfumés tels que : essences végétales : de thym, de lavande, etc. ;

4° Produits insecticides tels que : paradichlorobenzène, etc 35

Enfin, on utilise plus spécialement comme matière poreuse absorbante : du plâtre en mélange avec certaines argiles comme la bentonite, ou mieux certains tripolis siliceux comme le kieselguhr. 40

Cette matière peut être rechargée après épuisement, soit en la trempant dans une solution du produit à diffuser, soit en passant sur elle, au pinceau, une couche de ce produit.

Afin de mieux faire comprendre ce qui précède, on donne de l'invention à titre de simple 45 exemple non limitatif un mode de réalisation.

La figure 1 annexée représente donc en coupe un appareil diffuseur selon l'invention, monté sur une lampe électrique servant à son chauffage. 50

On y voit en A la coupelle en matière poreuse avec son armature interne métallique B destinée à assurer l'indéformabilité.

Cette coupelle est métallisée sur sa face 55 interne concave C, de manière à faire jouer à cette face le rôle de réflecteur pour les rayons lumineux issus de la lampe L.

Comme on le voit, il suffit pour monter l'appareil de sortir la lampe de sa douille, puis d'engager cette dernière dans le trou T de l'armature B, et enfin de replacer la lampe.

- 5 La chaleur dégagée dans ces conditions suffit à assurer une évaporation continue, d'ailleurs réglable avec la puissance de la lampe.

RÉSUMÉ.

1° Diffuseur de tous produits volatils par

impregnation puis chauffage de matières poreuses;

2° Appareil selon 1°, caractérisé en ce que le diffuseur affecte la forme d'un réflecteur de lumière, et qu'il est chauffé par une lampe électrique dont il sert en même temps à concentrer la lumière.

JEAN CAUDERON.

Par procuration :

Jacques GUITTON.

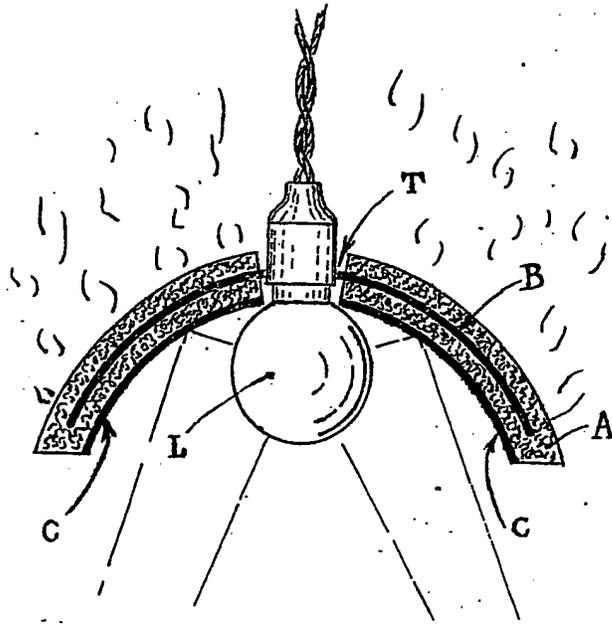


Fig. 1